

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 10 FÉVRIER 2017

CM2017/02/10/02 : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE

DATE DE LA CONVOCATION : 3 FEVRIER 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS : Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Christiane BARODY-WEISS, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC (jusqu'à 10h56 puis représenté par Jean-François VOGUET), Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Colombe BROSSSEL, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER (jusqu'à 11h34 puis représenté par Afaf GABELOTAUD), Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h25 puis représenté par Jacques JP MARTIN), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 11h22 puis représenté par Colombe BROSSSEL), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI (jusqu'à 11h30 puis représenté par Laurent LAFON), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Hervé GICQUEL, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Didier GUILLAUME, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Anne HIDALGO (jusqu'à 10h25 puis représentée Bruno JULIARD), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Bruno JULLIARD, Marie KENNEDY (jusqu'à 11h30 puis représentée par Patrick DOUET), Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRETRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Eric MELHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Mao PENINO, Gilles POUX, Danièle PREMEL, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Gilles SAVRY, Jean-Yves SENANT, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne SOUYRIS, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Georges URLACHER, Sophie VALLY, François VAUGLIN (jusqu'à 11h20 puis représenté par Eric LEJOINDRE), Alexandre VESPERINI, Jean-François VOGUET

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Marie KENNEDY), Manuel AESCHLIMANN (représenté par Geoffroy BOULARD), Sylvie ALTMAN (représentée par Didier GUILLAUME), Marie-Hélène AMIABLE (représentée par Jacqueline BELHOMME), François ASENSI (représenté par Sophie VALLY), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Gauthier MOUGIN), Julien BARGETON (représenté par Jean-Louis MISSIKA), Françoise BAUD (représentée par Patricia TORDJMAN), Jacques BAUDRIER (représenté par Danièle PREMEL), David BELLiard (représenté par Anne SOUYRIS), Michel BOURGAIN (représenté par Galla BRIDIER), Philippe BOUYSSOU (représenté par Stéphanie DAUMIN), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Luc CARVOUNAS), Jean-Bernard BROS (représenté par Zacharia BEN AMAR), Laurent CATHALA (représenté par Sylvie SIMON-DECK), Raymond CHARRESON (représenté par Jacques CHAUSSAT), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Thierry DEBARRY (représenté par Patrice CALMEJANE), William DELANNOY (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Grégoire DE LA RONCIERE (représenté par Hervé GICQUEL), Marielle DE SARNEZ (représentée par Didier DOUSSET), Patrick DONATH (représenté par André SANTINI), Olivier DOSNE (représenté par Michel HERBILLON), Michel FOURCADE (représenté par Corentin DUPREY), Vincent FRANCHI (représenté par Eric CESARI), Jean-Christophe FROMANTIN (représenté par Marie-Pierre LIMOGE), Jean-Michel GENESTIER (représenté par Jacques GAUTIER), Christophe GIRARD (représenté par Emmanuel GREGOIRE), Nicole GOUETA (représentée par Jean-Paul BOLUFER), Eric GRILLON (représenté par Richard DELL'AGNOLA), Jean-Jacques GUILLET (représenté par Alexandre VESPERINI), Patrick JARRY (représenté par Patrice LECLERC), Halima JEMNI (représentée par François DAGNAUD), Carinne JUSTE (représentée par Pascal BEAUDET), Philippe JUVIN (représenté par Georges MOTHRON), Jean-Claude KENNEDY (représenté par Michel LEPRETRE), Olivier KLEIN (représenté par Jean-Yves LE BOUILLONNEC), Jean-François LAMOUR (représenté par Daniel-Georges COURTOIS), Philippe LAURENT (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), François LE CLEC'H (représenté par Hervé MARSEILLE), Jacques MAHEAS (représenté par Daniel GUIRAUD), Claire MAYOLY-FLORENTIN (représenté par Stéphane DE PAOLI), Jean-Charles NEGRE (représenté par Patrice BESSAC), Didier PAILLARD (représenté par Patrick BRAOUEZEC), Carine PETIT (représentée par Léa FILOCHE), Raphaëlle PRIMET (représentée par Nicolas BONNET-OULALDJ), Eric SCHLEGEL (représenté par Ludovic TORO), Jean-Pierre SCHOSTECK (représenté par Jean-Didier BERTHAULT), Georges SIFFREDI (représenté par Dominique BAILLY), Anne TACHENE (représentée par Eric AZIERE), Azzédine TAÏBI (représenté par Gilles POUX), Sylvine THOMASSIN (représentée par Tony DI MARTINO), Yves THOREAU (représenté par Valérie MAYER-BLIMONT), Corinne VALLS (représentée par Catherine BARATTI-ELBAZ), Laurent VASTEL (représenté par Laurent RIVOIRE), Alain VEDERE (représenté par Robin REDA), Pauline VERON (représentée par Marinette BACHE), Dominique VERSINI (représentée par Marie-Christine LEMARDELEY), Jean-Marie VILAIN (représenté par Vincent CAPO-CANELLAS),

ETAIENT ABSENTS : Patrick BALKANY, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques-Alain BENISTI, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Christian CAMBON, Philippe DALLIER, Christian DEMUYNCK, Carole DRAI, Christian DUPUY, Yvan FEMEL, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Bertrand KERN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Franck LE BOHELLEC, Xavier LEMOINE, Séverine MAROUN,

Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Marie-Christine SEGUI, Jean-Pierre SPILBAUER, Martine VALLETON

Le service Vélib' a connu un véritable succès dès sa mise en place. Initialement déployé uniquement à Paris, il a fait l'objet d'une extension en 2009 dans un périmètre circonscrit - pour des raisons juridiques - à seulement 1,5 km au-delà des limites de Paris. Avec 233 stations implantées dans le cadre de cette extension, le succès du Vélib' a largement dépassé le territoire parisien avec en 2015 plus de 70 000 abonnés annuels longue durée résidant en dehors de Paris soit 24 % des abonnements, et près de 8 millions de trajets par an effectués à l'origine ou à destination d'une commune limitrophe.

Sachant que le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2017, il était nécessaire d'étudier et de préparer le nouveau contrat Vélib'. C'est la raison pour laquelle il a été créé au début de l'année 2016 un syndicat mixte d'études Vélib' Métropole auquel ont adhéré 44 communes, 4 établissements publics territoriaux et les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée par ce syndicat en avril 2016 afin de permettre une co-construction du cahier des charges avec les candidats avant la remise de l'offre finale. Deux grandes orientations ont été définies dans ce cadre :

- **l'élargissement du service dans le périmètre de la métropole** tout en veillant à la cohérence et à la pertinence du service, notamment quant à sa continuité territoriale et son maillage ;
- l'amélioration du niveau de service rendu avec des innovations techniques telles que l'intégration de **30% de vélos à assistance électrique** au démarrage du futur service, la mise en place d'une part de stations autoportantes plus flexibles en termes d'implantation et de déplacement, des améliorations dans la prévention du vol et du vandalisme.

Le syndicat mixte Autolib' Métropole a voté en novembre une modification de ses statuts : désormais nommé Autolib' et Vélib' Métropole, il sera le pouvoir adjudicateur du marché, le bénéficiaire des recettes, des subventions et paiera le titulaire du marché pour le service mis en place. Il prendra ainsi le relai du syndicat d'études pour attribuer le marché selon le calendrier suivant :

- 7 février 2017 : remise des offres par les candidats ;
- mars 2017 : commission d'appel d'offres, puis notification du marché en avril.

Dans l'intervalle, un rapport d'analyse des offres sera préparé par l'équipe en charge du dialogue compétitif. C'est à compter de la remise de ce rapport à la présidente du syndicat mixte d'études Vélib' que la procédure de dialogue compétitif lancée par le mixte d'études Vélib' Métropole sera transférée au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Le nombre et la localisation des **stations à déployer hors Paris pour le début de l'année 2018 devront être déterminés au plus tard en juin** afin de conduire les travaux à l'automne et mettre en service le nouveau système au début de l'année prochaine. De nouvelles stations pourraient par ailleurs être commandées en 2018 pour une mise en place en 2019. Plus de 400 stations, contre 233 aujourd'hui, pourraient ainsi être déployées en plus des 1 010 prévues à Paris.

L'implication de la métropole est apparue nécessaire au regard de ce développement métropolitain et de la responsabilité qu'elle s'est vue confier par la loi selon le V de l'article L. 5219-1 du CGCT pour définir et mettre en œuvre « des programmes d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment [...] en favorisant [...] **l'action publique pour la mobilité durable** ».

Dans la continuité des actions que la métropole a engagé en faveur des mobilités durables - qu'il s'agisse des continuités cyclables ou des franchissements d'infrastructures financés dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain et du pacte Etat-métropole - le bureau métropolitain du 5 décembre 2016 a donné un accord de principe unanime pour participer au développement du service Vélib'. Le bureau du 16 janvier a par la suite confirmé cette décision qui prendrait la forme d'un engagement financier en faveur de toutes les communes membres souhaitant disposer du service Vélib', hors Paris.

Afin que la métropole soit pleinement associée à la conclusion et à la mise en œuvre du nouveau marché, il est donc proposé au conseil métropolitain d'adhérer dès à présent au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole en désignant deux représentants.

Une convention avec le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, déterminera l'engagement de la métropole pour participer au financement des stations hors Paris, **pour un plafond annuel de 4 M€, soit un soutien financier de l'ordre de 10 000 € par station et par an.**

Cette participation financière constituera une recette dans le budget annexe du syndicat dédié au seul service Vélib'.

Conformément aux statuts modifiés du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole annexés à la présente délibération, les deux représentants de la métropole à ce syndicat seront pourvus d'un **nombre de voix égal à 200.**

Les représentants de la métropole disposeront de ces 200 voix pour les affaires concernant la compétence Vélib'. Ils ne disposeront en revanche que d'une seule voix chacun pour les affaires concernant Autolib'.

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5111-1 et suivants, L 5721-2 et L 5219-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole modifiés par délibération du 8 février 2017 ;

Considérant les décisions du bureau métropolitain du 5 décembre 2016 et du 16 janvier 2017 ;

Considérant que les élus suivants : Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Gérard COSME, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Christophe NAJDOVSKI et Frédéric NICOLAS, membres du Bureau du syndicat mixte Autolib et Vélib' Métropole, ne prennent pas part ni au débat ni au vote de cette délibération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

APPROUVE les statuts du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole annexés à la présente délibération ;

DESIGNE Patrick OLLIER, titulaire et William DELANNOY, suppléant, et Daniel GUIRAUD, titulaire et Jacques BAUDRIER, suppléant pour représenter la métropole du Grand Paris au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

DONNE MANDAT au président pour préparer une convention avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole visant à cofinancer les stations Vélib' hors Paris.

ADOpte A L'UNANIMITE :

- **166 VOIX POUR**
- **6 ne prennent pas part au vote**

Le Président de la métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre

